

Le Courrier

du Snalc-Créteil

N°9. Mars 96 .12F. ISSN 1256-6616

Syndicat National des Lycées et Collèges. Section de l'Académie de Créteil
19 chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly. Bulletin Académique Trimestriel

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

NOS
RENDICATIONS
12 HEURES
POUR LES AGREGES
15 HEURES
POUR LES CERTIFIES

Promotions
Fiche syndicale
pour la Hors-Classe et
les Avancements
d'échelon
en page 7

Préparation de
la Rentrée 96
Face aux difficultés des
Professeurs:
Heures Supplémentaires,
Effectifs, Groupes de
langues, ect ...
L'Analyse et les
Réponses du
SNALC!
en page 2

DES LENDEMAINS QUI DÉCHANTENT

La feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi nous disait-on lors de la campagne électorale, vaines promesses comme à l'accoutumée.

En guise d'augmentation de salaires nous avons été gratifiés de sévères ponctions sur notre traitement. Après l'augmentation de la CSG on nous annonce le RDS à 0,5% pour rembourser la dette sociale accumulée depuis des années; impéritie des gouvernements, qui se sont succédés depuis 15 ans, à gérer la France.

Et n'oublions pas l'augmentation de 2 points de la TVA, de la taxe sur les produits pétroliers ainsi que l'attaque en règle contre l'épargne des Français, particulièrement la baisse d'un point de rémunération du livret A.

Certes la France est malade, parce que pendant quinze ans nos gouvernements n'ont pas su où pas voulu engager les réformes nécessaires mais la médecine, aujourd'hui appliquée, est-elle bonne?... Nous sommes nombreux à en douter.

Les professeurs des lycées et collèges ne veulent pas faire les frais d'une politique hasardeuse menée des années durant et demandent la juste revalorisation de leur travail surtout que les conditions d'enseignement sont devenues de plus en plus difficiles.

Le SNALC demande l'allègement de la

semaine de travail, permettant la création de nouveaux emplois donc de lutter contre le chômage qui continue à progresser: 12 heures pour les agrégés, 15 heures pur les certifiés et assimilés, 9 heures soit un service annualisé de 288 heures pour les détachés dans le supérieur.

Le SNALC exige aussi le maintien des 37,5 annuités de service permettant d'obtenir une pension de retraite à taux plein à partir de l'âge de 60 ans.

Le SNALC réclame l'application des accords Durafour de manière non restrictive. Le Ministère entend créer un 7ème échelon de la Hors-Classe des certifiés, PLP et assimilés, allongeant ainsi la carrière de deux ans. Nous demandons la revalorisation de tous les échelons de la classe normale et de la Hors-Classe.

Enfin le SNALC exige que tous les moyens soient mis en œuvre pour permettre à la communauté éducative de lutter efficacement contre la violence qui se généralise et se banalise dans de trop nombreux établissements scolaires.

Les professeurs veulent être respectés, considérés et veulent pouvoir dispenser leur enseignement dans la sérénité, permettant la formation de la jeunesse qui devra affronter une situation de plus en plus difficile.

Norbert REBMANN

Préparation de la rentrée 96 au niveau rectoral

La préparation de la rentrée 96 se fait, comme les années précédentes, en dotant les établissements d'une globalité d'heures (DHG) en fonction de leur structure. Pourtant, depuis de nombreuses années, on a le sentiment — à la lecture des statistiques ou tout simplement en regardant ce qui se passe dans nos établissements ou en mesurant le poids de la charge qui nous revient — que la DHG a une influence sur les struc-

tures. N'a-t-on pas regroupé les langues, les spécialités technologiques... dans des bassins de formation? N'a-t-on pas dû mériter sa DHG (rognée quand même un peu) en "défendant" un projet d'établissement? N'a-t-on pas regroupé des LV1 et des LV2 voire même des niveaux différents dans une même classe? N'a-t-on pas supprimé des divisions de grec puis de latin ici et là par "manque d'élèves"?

La liste est longue et, en 96, elle va encore s'allonger. Il faudra abandonner des enseignements facultatifs ou optionnels à faible effectif si on veut que l'enseignement "commun" soit assuré. Mais jusqu'où irons-nous? Il est à craindre que des matières disparaissent tant elles semblent menacées, surtout dans de petits établissements.

Il y a cependant quelques petites modifications positives dans la DHG. Le SNALC note avec satisfaction l'abandon progressif par le Rectorat de son intention d'attribuer une part de plus en plus significative de la DHG sur la base de projets d'établissement.

Le SNALC approuve la diminution des HSA (heures supplémentaires-années) dans la DHG mais demande qu'elle soit plus importante. Les collègues s'en réjouiraient ainsi que les candidats enseignants.

Quant à la transformation de lycée en lycée et la fusion de lycée professionnel-lycée en lycée, le SNALC aura du mal à s'habituer à la confusion des genres. Il faut appeler un chat un chat sinon comment défendre avec fierté qu'"on veut promouvoir l'enseignement technologique ou professionnel"?

S'il y a menterie, qu'on mélange tout sans respect des spécificités des enseignements, sans respect des spécialités des enseignants, une fois de plus ce sont les élèves qui en pâtiront et ils nous le feront payer par une violence encore accrue.

L'académie de Créteil n'arrivera pas à remonter dans le classement des académies sans la volonté de ne pas céder à la solution de facilité. RM . D.

Réformes et nouveautés:

Quand et comment réussir son orientation? Le mercredi 6 décembre 1995, était conviés à l'ESIEE à Marne la vallée, de nombreux professeurs, chefs d'établissements, inspecteurs, conseillers d'orientation... pour débattre d'une question qui nous intéresse tous: quand et comment réussir son orientation?

Les élèves des classes scientifiques et techniques étaient l'objet du sujet.

Le plus attendu des intervenants était, sans nul doute, Christian Forestier, directeur général des Enseignements Supérieurs. Il n'est pas venu, retenu en pleine grève, par ses étudiants. Alain Boissinot, directeur des lycées et collèges (qui devait faire la conférence de clôture) l'a remplacé mais il s'est retiré au bout d'une petite heure quand les premières questions embarrassantes sont venues de l'auditoire. Au début de son intervention il a dit que Christian Forestier aurait partagé son opinion: "les problèmes des étudiants ne se réduisent pas à la question de locaux". Puis, analysant le choix d'orientation des lycéens et des étudiants qui se détournent de plus en plus du technologique, Alain Boissineau pense que la réflexion sur le technologique du second degré doit continuer sur une réflexion analogue dans le supérieur.

Sélection à l'entrée de l'université?

Il a rappelé la définition que Christian Forestier nous martelait lorsqu'il était Recteur de l'académie de Créteil: l'enseignement supérieur est accessible à tous les détenteurs du baccalauréat. "Donc pas de sélection à l'entrée de l'université mais comme on a beaucoup trop d'étudiants en psychologie, en Science de l'Éducation, en STAPS (Éducation physique) ... il va falloir instaurer une politique d'information et d'orientation différente de celle d'aujourd'hui. On va donc communiquer, aux élèves et aux étudiants, leurs chances de réussite en fonction de leur bac et de leur choix d'étude après le bac.

Autrement dit, on va initier les jeunes à faire une auto-sélection. Croyez-vous que ce soit le meilleur moyen de guider nos jeunes? Voyez les résultats de l'auto-évaluation et de l'auto-discipline!

Ils ont besoin non seulement de l'avis de leurs parents mais aussi de celui de leurs professeurs, de leur professeur principal, du conseil de classe, malheureusement bafoués, de nos jours, par les passages automatiques de classe en classe.

La réforme de l'université, si vraiment on veut que nos étudiants réussissent, doit commencer par remettre de l'ordre et de la rigueur dans les cycles précédents. La démagogie de nos technocrates mène nos enseignements vers une faillite annoncée.

Rose Marie Dumas

Le Courrier du Snalc-Créteil

oooooooooooooooo

Bulletin Académique du Snalc-Créteil

19, chemin de Chelles
77410 Claye-Souilly
Tél et Fax : 60 27 94 89

Directeur de Publication:
Norbert Rebmann

Maquette: Alain Moraine
Imprimé par COUTURIER
29, rue Jean Jaurès
77410 Claye-Souilly

CPPAP n°4034 D 73 S
ISSN 1256-6616

Trimestriel le N°12 F
Abonnement 1 an: 40F

Abonnement compris dans la cotisation
au Snalc-Créteil

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Je m'abonne pour un an et je
vous envoie un chèque de 40F à
l'ordre du Snalc.

Signature:

Bulletin à renvoyer au
Snalc-Créteil
19 chemin de Chelles
77410 Claye-Souilly

Congrès Académique du SNALC-Créteil Mardi 9 avril 1996 de 9h à 17h30 dans les Salons de l'Hotel Gril Campanile 34, rue du Général de Gaulle 77200 Torcy

Ordre du jour:

1. Pension de retraite des fonctionnaires
2. La violence à l'école
3. Revalorisation des différents corps de professeurs de l'enseignement secondaire
4. Questions d'actualité

Nom:

Née:

Prénom:

GRADE:.....Tél:

Adresse personnelle:

.....

ETABLISSEMENT:

DISCIPLINE:

CLASSE: ECHELON:.....

**COUPON A RENVOYER
AU SNALC-CRETEIL
Trésorier Académique
B. P. 48
77680 Roissy en Brie**

*Je participerai aux travaux
du Congrès Académique du SNALC-
Créteil et je joins en plus de ma
cotisation 95-96 un chèque de
120F à l'ordre du SNALC.*

Date et Signature:

VIOLENCE AU COLLEGE

Nombreux sont les articles qui dépeignent l'atmosphère qui règne dans certains établissements. Le Parisien de Seine et Marne du 26 janvier 1996 titre "les profs ont peur": il s'agit d'évoquer les agressions répétées dont est victime la communauté scolaire. On constate que le milieu éducatif, loin d'être protégé, devient le creuset de problèmes de société. Le chômage et l'inquiétude face à l'avenir seraient à l'origine de la violence. Celle-ci s'exerce de plusieurs façons.

Racket : pourquoi étudier puis travailler pour acquérir un bien quand il suffit de menacer un jeune qui possède un blouson dernier cri grâce auquel on pourra marchander ? **Drogue** : pourquoi ne pas écouter les stocks auprès d'adolescents naïfs dont on peut rapidement faire des accros ? **Tabac** : nombre de collégiens fument déjà quotidiennement leur paquet de cigarettes, certains même dans la cour de récréation, au point que l'on a pensé à équiper les WC de détecteurs de fumée. **Sexe** : on voit des individus extérieurement au Collège recruter leur proie à la sortie des cours. Il suffit de posséder un walkman et une coupe de cheveux dans le vent. On se mêle aux conversations et on ne tarde pas à trouver celle qui sera ravie de provoquer la jalousie de ses camarades de classe. Toutes n'ont pas le privilège de se faire raccompagner par un jeune voyou de dix-neuf ans au volant d'une épave prise on ne sait où.

Les adolescents, on l'aura compris, sont vulnérables : le désir d'affirmer leur indépendance face aux adultes dont les préceptes paraissent caduques l'emporte sur la prudence. Nombre de jeunes sont ainsi déviés de leur chemin, éloignés de leur famille, écartés du Collège, en un mot, spoliés de leur avenir qui, quoi qu'on en dise, s'accomplit rarement dans la rue. On entend parler de propositions faramineuses : il m'a demandé de faire des photos, il connaît quelqu'un qui fait des films, il va m'aider à enregistrer une chanson... Tous les espoirs semblent permis à un âge où l'on est prompt à s'enflammer et où l'on croit à une facilité illusoire.

Comment le Collège répond-il à ces tentations ?

Il est vrai que l'on a mis au point un questionnaire anonyme qui est distribué aux élèves afin qu'ils disent en toute liberté s'ils sont victimes de violences. Je me souviens d'en avoir distribué un à la quatrième dont je suis professeur principal. Après un moment de perplexité, les élèves ont commencé à émettre des cri-

tiques : où commence la première page (les feuilles n'étaient en effet pas numérotées) ? Qu'est-ce que la Sécurité (certains mots étaient mal orthographiés) ? Cochez. Bon, d'accord, alors je vais dire que j'ai été volé, menacé et violé pendant que j'y suis. Rires dans la classe. Quant aux questions ouvertes du type "faites des propositions pour améliorer les relations", il a été répondu "faites-les vous-mêmes : c'est votre travail."

Que dire de la boîte à idées qui a été installée dans le hall pour améliorer la vie dans l'établissement ? Les adultes n'ont plus d'idées; voilà qu'ils nous consultent maintenant. Passe-moi une feuille : je vais écrire n'importe quoi.

Que fait-on de ces divers sondages par la suite ? Des statistiques sans doute. Il faut chercher un remède à certains problèmes ailleurs.

Lorsque l'on a la chance d'avoir un bon contact avec les élèves, ils nous confient des expériences qui feraient frémir leurs parents; beaucoup sont à cent lieues d'imaginer quels dangers leur enfant rencontre au sein même de l'établissement. Les jeunes réfléchissent plus qu'on ne le croit : ils ne sont pas inconscients. Ils parlent ensemble et c'est encore leur meilleure protection. Car le Collège n'organise pas vraiment la discussion : a-t-on déjà vu une matinée de débats dans les classes autour d'un thème ? Qu'il s'agisse d'orientation, de discipline, de méthodologie, de violence, ou de problèmes spécifiques à un établissement, on saisit rarement l'opportunité que fournit un événement pour le faire suivre d'une information ou d'une réflexion commune. Les élèves sont déçus de ce manque d'ouverture. Concrètement, que se passe-t-il en cas de problème ?

Prenons un exemple : il est interdit de fumer au Collège. On voit souvent la Vie Scolaire traquer les récidivistes. On fouille certains élèves à l'entrée du Collège et, bien entendu, l'interdit appelle la ruse. On confie son paquet de cigarettes à un bon élève complice (la règle d'or est de ne pas "balancer les copains": peut-être pensiez-vous que les jeunes n'avaient pas de principes ?) qui ne sera pas inquiété et ledit paquet arrive sans encombre à son destinataire qui le fumera dans la cour de récréation à la barbe des surveillants. Ces derniers, généralement deux pour près de six-cents élèves, sont aveuglés par le flot des collégiens : on ne peut pas

s'étonner que certaines choses leur échappent et le fumeur est rarement appréhendé.

Prenons un deuxième exemple : on a trouvé des élèves en possession de pistolets à billes de plastique. On dit que ces billes peuvent blesser. On appelle la Police et on mène le détenteur d'armes dans le bureau du Principal. Il est exclu pendant deux jours et les parents reçoivent un courrier charmant dans lequel on souligne avec fermeté la gravité de ce comportement. Lorsque l'élève revient, il est presque considéré comme un héros, un hors-la-loi en herbe qui a eu le culot de braver l'autorité. Comment s'explique cette déviation des valeurs ? Ce sourire ironique que fait naître chaque sanction ? A-t-on fait ce qu'il fallait ? Qu'a-t-il manqué pour que les élèves comprennent ces mesures répressives parfois spectaculaires ?

On ne perçoit pas toujours clairement une sanction et l'autorité est insuffisante pour légitimer notre réaction à un problème. Le goût contemporain pour le sensationnel inverse souvent le résultat que nous escomptions. Enfin, il se passe quelque chose ici ! et l'ambiance prend l'allure d'un western qui met en évidence notre impuissance à contrôler certains dérapages. On attend avec une impatience non dissimulée les prochaines aventures. On se rit des adultes. Et on a raison car ils jouent au chat et à la souris.

Peut-être devrait-on, après des événements de ce genre, accompagner les sanctions éventuelles d'une heure de réflexion ? Des adultes compétents (policiers, éducateurs, psychologues, médecins, assistantes sociales...) informeraient les élèves et les amèneraient à réfléchir aux conséquences de certains actes. La répression pure et simple, sans dialogue, n'est-elle pas vaine ? On constate souvent qu'elle est suivie de nouveaux incidents.

En outre, la violence n'est pas le seul fait de pré-délinquants. Attendons-là partout. Elle surgit également, à notre insu, dans la façon dont nous réglons un problème. La fermeté, là encore, n'exclut pas la communication. Il ne s'agit pas seulement de punir. Encore faut-il convaincre. N'est-ce pas la meilleure des préventions ? Evidemment, cela prend du temps : il faut souvent répéter les mêmes conseils jusqu'à la lassitude, montrer une détermination et une patience à toute épreuve, et dialoguer de façon à mettre en place un véritable partenariat dans lequel se trouveront englobés les élèves. Car bien souvent, on part du principe qu'ils n'ont rien d'intéressant à dire et que leur rôle se limite à obtempérer.

Snalc Fiche Syndicale

Créteil

19, chemin de Chelles
77410 Claye-Souilly
Tél et Fax: 60.27.94.89

à renvoyer au SNALC-Créteil
19, chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly
Merci de joindre deux timbres sans les coller

- Avancement d'échelon
 Promotion à la Hors-Classe

Nom:
Née:
Prénom:
Né(e) le:
Adresse personnelle:
.....
.....
Situation de famille:
Nombre d'enfants:
Téléphone:

Discipline:.....
() Agrégé () Certifié () Bi-Admissible
() Classe Normale () Hors-Classe
Échelon:..... Depuis le:.....
Affectation Ministérielle: ()TA; ()TR; ()Poste Fixe
Adresse Établissement:
.....
() Temps Complet () Mi-Temps () Temps Partiel:...../18
Avez-vous déposé une demande de Mutation? () OUI () NON .

Admissibilités aux Concours	Nombre	() Zone Sensible () ZEP
- Agrégation:		() Conseiller Pédagogique
- Prof. d'ENNA:		() Conseiller en Formation Continue
- Chef de Travaux degré sup.		() Chef de Travaux
		() Cessation Progressive d'Activité
		Date prévue pour la retraite:
() Certifié () Agrégé en 19:		Notation: au 30/08/94 / 100
() par concours () par promotion interne		
Diplômes (Titres acquis au 31/12/95)		Note Pédagogique:
() Diplôme d'ingénieur () DESS		Note Administrative:
() DES () Diplôme niveau I ou II		
() Maîtrise () Doctorat		
() DEA () Autre:		

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de fournir au Snalc les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA ou CAPN, et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi, et sauf demande contraire de votre part.

Date et Signature:

Suite de la page 4

Dans le même ordre d'idée, il semble que l'on ne surprime pas les problèmes dans un collège calme en coupant toutes les têtes qui dépassent. Lorsque les élèves difficiles sont en minorité, on ne cherche pas toujours à les intégrer, bien que l'on dispose d'un minimum de quatre ans dans certains cas pour faire en sorte qu'ils évoluent de façon harmonieuse parmi leurs camarades. On les montre plutôt du doigt comme si personne n'avait constaté leur différence. Cette attitude discriminatoire contribue souvent à les pousser dans la mauvaise direction. On place l'élève dans un perpétuel décalage par rapport à son milieu; on constitue un dossier scolaire dans lequel on collectionne consciencieusement des "rapports": arrêtons-nous un instant à ce mot. Un rapport, n'est-ce pas un papier qui se borne à constater les manquements de l'élève, et qui dispense souvent l'adulte de chercher un terrain d'entente ? On fait des rapports parfois pour un rien. Pour un livre oublié, pour une insolence présumée, pour un hochement de tête qui n'a pas été apprécié, pour un sourire qui semblait narquois (car il est bien évident que seul le professeur a le droit d'être narquois)... Bref, certaines personnes en mal d'autorité prennent un malin plaisir à épingler les élèves pour des motifs futiles et il est rare que j'aie l'occasion de faire cours à une classe complète vu que l'on exclut souvent certains de mes élèves. L'incompréhension s'installe dès lors que les adultes abusent de ce qu'ils considèrent à tort comme un pouvoir. Le dialogue est rompu faute d'assouplissements dans l'application d'une "Discipline" de fer qui ne tarde pas à être bafouée. Au point où on en est, n'est-ce pas ? On aurait tort de se priver. Et c'est là que les problèmes commencent. Puisque je suis fiché, en dépit du fait que je possède ce projet personnel que l'on réclame tant, je vais leur laisser un souvenir de mon passage. C'est immanquablement ce que se dit l'élève. On cherche à le briser par tous les moyens. On le punit, on l'exclut, on le convoque, parfois à plusieurs, car il faut qu'il craque devant les adultes, qu'il se mette à pleurer et que la honte le décourage de recommencer. En fait, ce que l'élève ressent, bien souvent, c'est une immense rancune et un malaise grandissant de se voir poussé dans ses retranchements; c'est ce type de sentiment qui peut générer une réaction violente.

On oublie parfois que les adolescents ont naturellement le goût de la provocation; ils sont à un âge où ils se mesurent aux adultes pour trouver leurs propres marques. Ce qui nous amène à la question suivante: les enseignants et les administratifs sont-ils de bons psychologues? Il semble que de nombreuses maladroites soient commises. Nous nous disons service public et nous ne sommes pas suffisamment formés à accueillir la jeunesse dans sa totalité. Un bon professeur est aussi un éducateur.

Lorsque j'ai commencé à enseigner, j'ai été forcée d'admettre qu'il n'y a pas de transmission du savoir possible sans le goût du contact. Pour transmettre, il faut se trouver sur la même longueur d'onde que nos interlocuteurs. L'Intelligence des Relations (on devrait créer un Ministère qui porte ce nom ronflant) consiste à comprendre et à savoir écouter avant de se faire entendre car il faut bien adapter son discours à son public pour qu'il conserve son efficacité. On ne peut pas continuer à dire les mêmes choses, invariablement, aux générations qui se succèdent.

Mais cet effort d'adaptation et d'actualisation de leur discours, combien d'enseignants le font?

QUELQUES REFLEXIONS SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS EN GENERAL ET DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL EN PARTICULIER

I- PEDAGOGIE. Les informations recueillies par la délégation du SNALCiors de l'audience accordée par l'Inspection générale le 23 octobre dernier, éclaircissent certains points mais en laissent d'autres sans réponse.

Tout d'abord on ne saurait que se féliciter de l'introduction du préterit en fin de 6ème. Il est tout à fait souhaitable que les élèves de 6ème dont on connaît la spontanéité et la motivation pour la matière, puissent exprimer sans frein et sans inhibition ce qui concerne leur histoire, véritable fondement de leur vécu et de leur personnalité. Toutefois, il est souvent difficile d'amener les élèves à une parfaite maîtrise des deux présents en fin de 6ème, et il est à craindre que le préterit ne soit assimilé que par des classes moins hétérogènes que d'autres et par des élèves ayant bénéficié d'une sensibilisation à l'anglais en primaire.

A ce facteur d'inégalité s'ajoute le flou concernant la terminologie grammaticale. L'urgence d'une harmonisation entre terminologie française et anglaise se fait sentir en collège, certes, mais surtout en classe de seconde, où les élèves de provenances diverses et dont la langue maternelle est bien souvent dans notre académie une langue autre que le français, ressentent (ou devraient ressentir) le besoin de référentiels communs. N'oublions pas en effet que la sélection par l'échec existe toujours: comment les apprenants aux références grammaticales nébuleuses peuvent-ils comprendre les questions portant sur la syntaxe d'un texte au BAC littéraire? Certains ne maîtrisent même pas le passé simple en français!

Une telle harmonisation doit sa difficulté au fait que la linguistique est une science qui évolue et se remet continuellement en question. C'est aussi un domaine où le jargon n'est pas absent. Que penser de cette IPR qui a daigné éclairer une jeune stagiaire soucieuse d'améliorer son enseignement "des mots nouveaux": le terme exact était "nouveau-té lexicale"...?!

Depuis la généralisation du BAC écrit, et si l'on prend en considération la faible probabilité de voir un jour l'instauration d'une composante orale, les professeurs de lycée qui mettent l'accent sur la compréhension et la production écrites sont pris en tenaille entre la tentation du bachotage, que voudraient leur imposer certains élèves et parents d'élèves, et la nécessité de préparer un nombre déterminé de textes pour l'oral de contrôle. Il est alors facile d'expliquer le niveau catastrophique de nombreux élèves de classes préparatoires cette année, en ce qui concerne l'anglais oral.

On aimerait enfin avoir des précisions sur les modalités des épreuves de langue renforcée pour les élèves de terminales STT n'ayant pas de LV2.

Il résulte de ces considérations que la maîtrise d'une langue orale la plus authentique possible doit rester une priorité, dans le premier comme dans le second cycle. Comment comprendre alors que cette compétence ne fasse pas l'objet d'un examen terminal et ponctuel pour toutes les sections? Il en va de la crédibilité des professeurs ainsi que de l'intégration des jeunes dans l'Europe de demain. Quel anglais y parlera-t-on? C'est là comme dirait Kipling, une autre histoire... Enfin, en matière de pédagogie, il n'est pas inutile de rappeler que le SNALC a toujours montré de la méfiance à l'égard de solutions et d'innovations nées de cerveaux enfiévrés. Il a, en revanche, toujours soutenu des méthodes s'appuyant sur le bon sens et la raison; les vertus de la mémorisation par la répétition, chère à Montaigne et Boileau, ne sont plus à démontrer. C'est pourquoi les professeurs qui partagent les valeurs d'un enseignement de qualité ne peuvent qu'approuver une pédagogie fondée sur "le rebrassage incessant des connaissances", c'est-à-dire en spirale. Seule cette imprégnation progressive des structures d'une

langue peut donner à chaque élève la maîtrise et la confiance en soi qui lui sont nécessaires pour trouver ses repères et tracer sa route.

II. EQUIPEMENT Le salon "Des souris et des Profs" qui s'est tenu dans notre académie à l'automne dernier a sensibilisé les professeurs aux possibilités immenses du Multimédia. Certes, il s'agit là d'un outil que peu d'entre nous manions couramment, mais nous aurions tort de nous en détourner, et cela pour deux raisons: 1. Certains établissements de l'académie ne sont toujours pas équipés de laboratoire de langues. Pour un prix comparable, une salle multimédia offre les mêmes techniques de travail oral ainsi que des possibilités (utilisables par des professeurs d'autres matières), qui permettent aux élèves d'accéder à des encyclopédies sur CD ROM, d'entrer virtuellement en contact avec le monde de l'entreprise et de parvenir ainsi plus rapidement à l'autonomie. 2. Etant donné le public qui est celui que nous connaissons dans l'Académie de Créteil, et qu'il n'est pas toujours facile de motiver, l'attrait d'un outil "ludique" et que l'on utilise en "tête à tête" est indéniable.

Les collègues en général, et ceux qui sont élus au Conseil d'Administration de leur établissement en particulier, devraient pouvoir se renseigner aisément auprès des instances régionales, lesquelles accorderaient d'ailleurs (si nos renseignements sont exacts) des subventions concernant les équipements Compatibles PC. Cette politique de subventions peut différer selon les académies.

III. INSPECTION L'inspection dans notre académie concerne tous les collègues, qu'ils soient débutants, en voie d'intégration dans un autre corps, ou en fin de carrière (passage à la hors-classe). Afin que cette inspection (dont la périodicité est souvent bien étrange) soit vécue comme elle doit l'être, c'est-à-dire comme une épreuve dont critères et modalités sont clairs, reconnus et fondés sur le sens de l'humain, comme il sied à une institution éducative, il est absolument absolument nécessaire que les professeurs s'informent mutuellement à ce sujet. La rumeur court que certaines inspections furent pénibles par le passé; qui pourrait le croire? Mais il est vrai que, soumis aux tensions provenant des élèves, voire des parents d'élèves, et, rarement, de l'administration, un professeur a besoin, en prévision d'une telle épreuve, de tout le soutien et de toutes les informations que peuvent lui apporter ses collègues. Ne serait-il pas regrettable de "rater" une inspection parce que certains élèves viennent en cours avec une feuille volante et sans cahier de texte? Soutien et information mutuelle, c'est là ce qui fonde la solidarité qui doit exister entre les membres d'un même syndicat, dans toutes les matières en général et en anglais, en particulier. G.L.

LETTRES NOUVELLES...

Epreuves anticipées de français:

Une importante note de service a été publiée au B.O. N°4 du 25 janvier 1996 avec pour objet de faciliter — à cinq mois de l'examen — la mise en œuvre des nouvelles dispositions.

Nous attirons l'attention sur le chapitre 4 consacré à l'épreuve orale précisant l'esprit de l'épreuve. Il y a repris des indications suivantes:

"Un accueil bienveillant doit atténuer le trac bien compréhensible, d'un adolescent qui affronte pour la première fois un examen public, au résultat duquel sa famille et lui-même attachent une extrême importance."

Cela va sans dire mais cela ne va pas forcément mieux en insistant. Les tranches familiales sont susceptibles d'être particulièrement prononcées puisque les possibilités de rattrapage sont beaucoup plus réduites que par le passé à compter de la session 1996 (un jury est constitué pour l'épreuve anticipée de français, constitué par les correcteurs et les examinateurs, présidé par un universitaire)...

Option latin en classe de cinquième:

Il nous revient que les chefs d'établissement de notre académie tentent de pratiquer une politique de restriction quant à l'ouverture des sections latin (deux heures hebdomadaires). Tel chef d'établissement tente de limiter les inscrits à 20% des effectifs, tel autre veut regrouper tous les élèves en une seule classe sursurchargée. Certains prétendent affecter à l'option des crédits en heures supplémentaires (tout ou partie) alors que ceux-ci sont attribués en heures/poste.

Notre collègue Bernard KUNTZ a pris contact fin janvier avec le Directeur des Lycées et Collèges qui affirme avoir transmis à tous les rectorats des instructions très précises visant à éviter les processus ci-dessus mentionnés. Il importe donc de protester courtoisement mais vigoureusement auprès des chefs d'établissement concernés puis auprès de l'Inspection académique et du Rectorat.

Programme de lettres pour 1996-97:

Il convient de scruter le B.O. En terminale doivent rester Renoir, Aragon et Maupassant. Apparaissent Calderon: La vie est un songe et Chrétien de Troyes: Lancelot ou le Chevalier de la Charette en traduction. En première (sections technologiques), un drame romantique de Victor Hugo. En section ES et S, un roman de Malraux en plus. Et pour la section L un livre (7 ou 12) des Fables de La Fontaine en sus.CP.

DE LA NECESSITE D'APPARTENIR A UN SYNDICAT

être syndiqué c'est un peu comme être assuré: c'est avant que l'on hésite, mais, lorsque, après, les problèmes sont là, on se trouve bien satisfait d'avoir un "interlocuteur" compétent et attentif.

Il y a plusieurs façons d'être syndiqué.

- On peut adhérer pour obtenir plus sûrement une mutation, ou être garanti par un suivi pour un changement de barème ou autre.

- On peut adhérer pour soi-même, tout en participant aux activités et réunions syndicales diverses, voire en acceptant d'être responsable de S1 dans son propre établissement. C'est le meilleur syndicalisme dit de base, le futur terrain d'où sortiront les militants actifs du syndicat de demain; ces collègues-là ne seront jamais assez remerciés pour leur travail et leur présence sur place.

- On peut aussi être candidat aux différentes instances électives du syndicat: Bureau de S2 (quand il existe...), de S3 dont le rôle académique essentiel et indispensable n'est plus à souligner, éventuellement on peut briguer le S4, et obtenir "une décharge de service" pour ces diverses tâches en fonction du temps de travail demandé.

- Enfin on peut être "retraité", mais continuer de cotiser au syndicat par amitié, sympathie, générosité... ou par remerciement pour service rendu!

-De toute manière, les formes de participation à notre vie syndicale sont multiples et chacun peut y trouver sa juste place, à condition de le vouloir:

L'essentiel dans tous les cas est d'adhérer! Adhérer! C'est le minimum, mais pas seulement pour vous, pour ceux qui ont besoin de faire valoir leurs droits, pour les professeurs agressés ou diffamés, pour le maintien et la dignité de l'enseignement auquel nous sommes attachés, contre le laisser-aller et le laisser-faire.

Adhérer pour exister face à un pouvoir trop souvent anonyme et sourd! Adhérer, mais aussi soyez actif, acceptez d'être militant en étant candidat le temps venu, c'est là que le syndicat n'est plus comme une simple "assurance", mais qu'il devient "notre" affaire, et que se créent les notions d'amitiés, de solidarité, d'idéologie; pourquoi toujours laisser les places aux autres?

Le pire est de rester "isolé": rejoignez le SNALC/CSEN pour l'un ou l'autre des motifs évoqués, mais adhérez au SNALC, votre syndicat libre et indépendant! La force d'un syndicat... n'est que celle de ses adhérents... J.H.

Snalc Créteil

19, chemin de Chelles
77410 Claye-Souilly
Tél et Fax: 60.27.94.89

Fiche d'Adhésion

au Syndicat National des Lycées et Collèges
Cotisation Nationale enregistrée par le Trésorier
Académique du Snalc-Créteil

Fiche à renvoyer au SNALC-Créteil
Boîte Postale 48, 77680 Roissy-en-Brie

Adhésion Réadhésion

Nom:

Née:

Prénom:

Né(e) le:

Adresse personnelle:

.....

.....

Situation de famille:

Nombre d'enfants:

Téléphone:

Montant de la cotisation:F

Discipline:.....

Agrégé Certifié AE PEGC MA

Classe Normale Hors-Classe

Échelon:..... Depuis le:.....

Affectation Ministérielle: TA TR Stag. IUFM.

Poste Fixe au:.....

.....

Temps Complet Mi-Temps Temps Partiel:...../18

Affectation Rectorale (si TA ou DR ou Stagiaire IUFM):

.....

Académie en 94-95:.....

Paiements Fractionnés sur 3 Mois

Envoyez immédiatement vos trois chèques
du tiers de votre cotisation, datés tous les
trois du jour de l'envoi de votre adhésion.
Ils seront encaissés à un mois d'intervalle
à compter de la date de réception.

Se syndiquer, c'est être informé

Votre Cotisation comprend l'Abonnement au Courrier
du Snalc-Créteil, à la Quinzaine Universitaire

Tous les chèques doivent être libellés uniquement à l'ordre du Snalc
La cotisation au Snalc donne droit à une réduction d'impôt de 30% de la cotisation

COTISATIONS 1995-1996

ECHELONS:	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Agrégés	636F	736F	789F	824F	860F	885F	916F	953F	987F	1014F	1023F
Agrégés Hors Classe	950F	970F	987F	1014F	1023F	1023F	-	-	-	-	-
Certifiés et Prof EPS	583F	631F	665F	702F	741F	780F	802F	845F	874F	914F	950F
Certifiés Hors Classe	802F	863F	890F	918F	958F	987F	-	-	-	-	-
AE,Ch Ens EPS,PEGC	530F	550F	602F	631F	664F	699F	733F	774F	791F	818F	854F
PEGC Hors Classe	772F	790F	817F	852F	914F	950F	-	-	-	-	-
Bi Admissibles	614F	674F	711F	747F	783F	805F	838F	874F	914F	950F	959F
MA	330F	330F	587F	617F	646F	665F	701F	755F	-	-	-

Mi-Temps, Temps Partiel: 75% de la Cotisation. Cotisation IUFM PLC2: 485F; PLC1 Allocataire: 330F;
Non-Allocataire: 250F. Retraité: 485F. Couple: remise de 30% sur la cotisation la plus élevée.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de
fournir au Snalc les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous
communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des
CAPA ou CAPN, et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'ac-
cès et de rectification prévus par la loi, et sauf demande contraire de votre part.

Date et Signature: